

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4286

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux arts et Biin lab dans le cadre de l'exposition "Claude, un empereur au destin singulier" du 1er décembre 2018 au 4 mars 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4286 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX ARTS
ET BIIN LAB DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION
"CLAUDE, UN EMPEREUR AU DESTIN SINGULIER" DU
1ER DECEMBRE 2018 AU 4 MARS 2019 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon est un équipement culturel de la Ville de Lyon, recevant 350 000 visiteurs par an. Situé au cœur de la Presqu'île, place des Terreaux, il est un lieu touristique incontournable du territoire lyonnais, proposant la richesse de ses collections encyclopédiques, de l'Antiquité à l'art moderne, et le dynamisme de sa programmation culturelle à tous les publics.

Le musée des Beaux-Arts organise une exposition temporaire « L'empereur Claude, un destin singulier » qui se déroule du 1^{er} décembre 2018 au 4 mars 2019. La manifestation consiste en une exposition de la vie de l'empereur Claude à travers plus de 150 œuvres telles des statues, bas-relief, camées et monnaies, objet de la vie quotidienne, peintures, extraits de films, restitutions 3D ainsi que des photographies de l'artiste Ferrante Ferranti. L'exposition présente donc un caractère culturel et est reconnue d'intérêt national par le Ministère de la culture et de la communication.

La société BiinLab est une start up spécialisée dans la création d'application pour tables tactiles.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété du musée des Beaux-Arts et de l'exposition auprès du grand public et d'associer son nom à celui du musée, la société Biin Lab a souhaité s'engager dans une démarche de parrainage afin de faire la promotion croisée de l'exposition et de son activité dans les nouvelles technologies avec le développement d'applications sur tables tactiles.

La société Biin Lab a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain du musée dans les conditions suivantes :

Parrain	Apport du parrain- SARL BiinLab	Contreparties offertes par la Ville de Lyon – Musée des Beaux-Arts de Lyon
BiinLab	<ul style="list-style-type: none"> - 1 table tactile Mosaïque 46 pouces <i>Valorisation : 3 752 € HT</i> - 1 écran tactile 55 pouces et le matériel informatique : <i>Valorisation : 3 752 € HT</i> - Formation à Biinlab et accompagnement nécessaire à la création de l'application : <i>Valorisation : 580 € HT</i> - Suivi pendant la période d'exposition : <i>Valorisation : 970 € HT</i> <p><u>TOTAL DES APPORTS DU PARRAIN : 9 054 €H.T (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du logo de l'entreprise sur les supports de communication <i>Valorisation : 2083,33 € HT soit 2 500 € TTC soumis à TVA dans les conditions de droit commun</i> - La privatisation du café restaurant pour un petit déjeuner (frais de restauration non compris) au musée. <i>Valorisation : 4 000 € HT soit 4 800 € TTC, soumis à TVA dans les conditions de droit commun</i> - Deux visites particulières en soirée de l'exposition : <i>Valorisation : 3 000 € (non assujetti à TVA)</i> - 20 invitations pour l'exposition <i>Valorisation 240 € (non assujetti à TVA)</i> <p><u>TOTAL DES CONTREPARTIES : 9 323.33 € dont 6 083.33 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 3 240 € non soumis à TVA</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Vu l'arrêté n°2017/26834 du 20 juillet 2017 ;

Vu l'article 39-7° du code général des impôts ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts de Lyon et Biin Lab est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 9 323.33 €HT (dont 6083.33€soumis à TVA et 3 240 €soumis à TVA) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, natures 7062 et 7088.
4. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 9 054 €HT (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER